



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

10-209-19	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'ouvrir la séance ordinaire du 15 octobre 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10-210-19	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 10-209-19 Ouverture de la séance
- 10-210-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 10-211-19 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale**5. Développement communautaire**

- 10-212-19 Demande de fermeture de la rue Saint-Hyacinthe le 31 octobre 2019

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 10-213-19 PIIA – 18 rue Saint-Pierre

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 10-214-19 Demande de dérogation mineure – 180 rue Tremblay–marge latérale
- 10-215-19 Démission d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 10-216-19 Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

- 7.2. Conclusion de contrats

- 10-217-19 Entente intermunicipale – utilisation d'un site de dépôt de neige usée de la Ville de Kirkland pour la saison 2019-2020
- 10-218-19 Octroi de contrat – appel d'offres public pour les services professionnel de courtage immobilier – Terrain excédentaire de l'Hôpital Sainte-Anne (CIUSSS)
- 10-219-19 Octroi de contrat – appel d'offres public - Services professionnels visant la préparation d'un plan d'urbanisme durable et de ses règlements d'urbanisme connexes

10-220-19 Octroi de contrat – gré à gré – Services professionnels d'urbanisme pour l'aménagement du prolongement du boulevard Morgan

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

10-221-19 Décompte progressif numéro 1 – travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée

10-222-19 Décompte progressif numéro 4 – travaux de réfection de la tour du réservoir d'eau

10-223-19 Décompte progressif numéro 2 – travaux de reconstruction de la rue Pacifique (d'Elmo Deslauriers à Grier)

10-224-19 Décompte progressif numéro 3 – travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)

7.5. Autres sujets

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

10-225-19 Adoption des comptes

10-226-19 Demande de subvention au Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) pour la maison Michel-Robillard

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

10-227-19 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

10-228-19 Embauche – poste d'inspecteur en bâtiment

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 10-229-19 Adoption du règlement numéro 769-6 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin de lever temporairement l'interdiction de stationnement sur rue en hiver

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 10-230-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 6 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 42 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de drainage au parc Aumais : cherche à comprendre pourquoi le niveau du parc sera surélevé au lieu d'être au même niveau que sa cour arrière; mentionne que la terre est surélevée autour des troncs d'arbre dans le parc et que ceci finira par les faire mourir.
2 ^e intervenant résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Résolution 10-226-19 : est-ce que la demande de subvention est exploratoire; est-ce que nous nous sommes entendus avec la Ville de Montréal sur un plafond des dépenses que la Ville serait prête à assumer; est-ce que nous avons convenu des spécifications du chalet d'accueil avec la Ville de Montréal; qui entretiendra ce chalet; pourquoi sommes-nous la seule ville liée par une exigence monétaire face au développement du grand parc?
3 ^e intervenant résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Remerciement aux deux gestionnaires de chantier pour les travaux de drainage sur la rue Vallée et le parc Aumais, plus particulièrement à monsieur Abdelkader Hani et à madame Marie-Hélène de <i>Génipur</i> pour leur efficacité et l'excellent service aux citoyens; Demande les résultats de l'étude sur la restauration de la maison Michel Robillard produite par Luce Lafontaine; est-ce que la ville a un ordre de grandeur; pourquoi la Ville de Montréal est propriétaire du terrain et que la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est propriétaire du bâtiment; pourquoi la ville souhaite investir dans un nouveau bâtiment lorsqu'elle a de la difficulté à entretenir ses parcs?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**10-211-19 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019;

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**10-212-19 Demande de fermeture de la
rue Saint-Hyacinthe le 31
octobre 2019**

- ATTENDU la demande d'une citoyenne de tenir une fête de quartier pour les enfants le soir de l'Halloween entre 15 h et 21 h;
- ATTENDU QUE les résidents de la rue Saint-Hyacinthe sont en accord avec cette activité;
- ATTENDU QUE l'évènement a connu un grand succès l'année dernière;
- ATTENDU la recommandation favorable de la directrice des loisirs à l'effet de permettre la fermeture de la rue Saint-Hyacinthe entre 15 h et 21 h le soir de l'Halloween.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la fermeture de la rue Saint-Hyacinthe entre 15 h à 21 h le 2 novembre 2019 pour la tenue d'une fête de quartier pour l'Halloween.

Adoptée à l'unanimité.

Modifié par la résolution numéro 11-233-19.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

10-213-19 PIIA – 18 rue Saint-Pierre

- ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 18, rue Saint-Pierre a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer le revêtement extérieur en brique couvrant la façade avant latéral sud et une partie de la façade latérale nord par un nouveau revêtement en Canexel de couleur Granite ;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 24 août 2019 et considère qu'un revêtement de brique rouge rétablirait l'authenticité architecturale du bâtiment ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 18, rue Saint-Pierre aux conditions suivantes :

- le revêtement des trois façades soit en brique rouge;
- le revêtement de vinyle soit remplacé par un revêtement en Canoxel de couleur Granite;
- les allèges de fenêtre soit en pierre et similaires à l'existant;
- la finition du revêtement de brique respecte l'espacement entre les rangées de briques similaire à l'existant;
- le mortier de maçonnerie choisi soit de couleur grise ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 24 août 2019.

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 18, rue Saint-Pierre pour le permis de rénovation permettant le remplacement du revêtement extérieur sur trois façades respectant chacune des conditions susmentionnées.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

10-214-19	Demande de dérogation mineure – 180 rue Tremblay– marge latérale
------------------	---

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 180, rue Tremblay désire obtenir une dérogation mineure afin de permettre une deuxième marge latérale de 3,25 mètres alors que l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 533 exige une deuxième marge latérale de 4,50 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa rencontre du 14 août 2019 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 180, rue Tremblay ;

La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 14 août 2019 et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 180, rue Tremblay permettant une deuxième marge latérale de 3,25 mètres alors que l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 533 exige une deuxième marge latérale de 4,50 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

10-215-19	Démission d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme
------------------	--

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'accepter la démission de Monsieur Lorne Jackson du Comité consultatif d'urbanisme.

De remercier Monsieur Lorne Jackson pour son implication bénévole au sein de ce comité.

Adoptée à l'unanimité.

10-216-19	Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
------------------	---

ATTENDU QU' une vacance au Comité consultatif d'urbanisme doit être comblée;

ATTENDU QUE Monsieur Brunet agissait à titre de membre suppléant depuis 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

De nommer Monsieur Stéphane Brunet, à partir du 15 octobre 2019, membre permanent du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans renouvelable.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

10-217-19 Entente intermunicipale – utilisation d'un site de dépôt de neige usée de la Ville de Kirkland pour la saison 2019-2020

ATTENDU QUE le tarif est de 2,40 \$/m³ de neige transportée à ce site pour un maximum de 5 000 m³ de neige;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires devront être payés à l'entrepreneur *Meloche (Sintra)* pour la gestion du site ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics quant à l'effet de signer le protocole d'entente avec la ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec la ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée pour la saison 2019-2020.

D'autoriser une dépense maximale de 4 800 \$, taxes non applicables, pour l'année 2019, et d'un montant de 7 200 \$, taxes non applicables, pour l'année 2020 pour l'utilisation du site de dépôt de neige usée à même le poste budgétaire 02-330-00-419 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10-218-19 Octroi de contrat – appel d'offres public pour les services professionnels de courtage immobilier – Terrain excédentaire de l'Hôpital Sainte-Anne (CIUSSS)

ATTENDU QUE les terrains excédentaires situés au nord de l'Hôpital Sainte-Anne ont été cédés à la Ville le 18 mars 2019 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du programme particulier d'urbanisme du boulevard des Anciens-Combattants, le 14 juin 2019 ;

ATTENDU l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels de courtage immobilier pour la vente des terrains situés au nord de l'Hôpital Sainte-Anne ;

3917

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été reçues à l'Hôtel de Ville le 12 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les offres et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels de courtage immobilier à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer à la firme de courtage Jones Lang LaSalle Services Immobiliers, Inc., un contrat de services professionnels de courtage immobilier pour procéder à la vente des terrains excédentaires adjacents à l'Hôpital Sainte-Anne.

D'autoriser une dépense de 344 925,00 \$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnements affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10-219-19	Octroi de contrat – appel d'offres public - Services professionnels visant la préparation d'un plan d'urbanisme durable et de ses règlements d'urbanisme connexes
------------------	--

ATTENDU QUE la résolution 07-168-19 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été reçues à l'Hôtel de Ville le 12 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les offres et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels visant la préparation d'un plan d'urbanisme durable et de ses règlements d'urbanisme connexes à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer à la firme EXP inc. un contrat de services professionnels visant la préparation d'un plan d'urbanisme durable et de ses règlements d'urbanisme connexes.

D'autoriser une dépense de 87 553,46 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10-220-19	Octroi de contrat – gré à gré – Services professionnels d’urbanisme pour l’aménagement du prolongement du boulevard Morgan
------------------	---

ATTENDU QUE la ville souhaite que le tracé du prolongement du boulevard Morgan respecte les orientations environnementales de la Ville, quant à la préservation de la canopée et des milieux naturels;

ATTENDU QU’ il est opportun d’obtenir des concepts d’aménagements qui auraient des impacts moindres sur le couvert forestier du secteur nord;

ATTENDU l’offre de service de la firme Provencher Roy pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D’octroyer à la firme Provencher Roy un contrat de services professionnels visant l’élaboration d’un aménagement du prolongement du boulevard Morgan.

D’autoriser une dépense nette de 10 000 \$, à même l’excédent non affecté au 31 décembre 2018.

Adoptée à l’unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

10-221-19	Décompte progressif numéro 1 – travaux de construction de tranchées interceptrices pour l’amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée
------------------	---

ATTENDU la résolution 07-154-19 octroyant le contrat pour des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l’amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée à l’entrepreneur *Michel de Bellefeuille Excavation Inc.*

ATTENDU la recommandation de M. Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme Génipur, datée du 25 septembre 2019, quant au paiement progressif numéro 1 de 216 872 \$, taxes incluses à la compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 25 septembre 2019, quant au paiement progressif numéro 1 de 216 872,49 \$, taxes incluses à la compagnie *Michel De Bellefeuille Excavation inc.* pour les travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée.

D'autoriser le paiement de la somme de 216 872,49 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt 811.

Adoptée à l'unanimité.

10-222-19	Décompte progressif numéro 4 – travaux de réfection de la tour du réservoir d'eau
------------------	--

ATTENDU la résolution 08-256-18 autorisant l'Université McGill et le CÉGEP John Abbott à apposer leurs logos sur le château d'eau de la ville dans le cadre des travaux de revitalisation;

ATTENDU la résolution 05-168-18 octroyant le contrat pour la réfection du Château d'eau au *Groupe Diamantex*, pour un montant de 486 102,80 \$, taxes incluses ;

ATTENDU la recommandation de M. Frédéric Marquis, ingénieur de la firme *WSP*, datée du 2 octobre 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 4 pour des travaux de 65 865,24 \$, taxes incluses, à la compagnie *Groupe Diamantex* relativement aux travaux de réfection de la tour et du réservoir d'eau.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Frédéric Marquis, ingénieur de la firme *WSP*, datée du 2 octobre 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 4 pour des travaux de 65 865,24 \$, taxes incluses, à la compagnie *Groupe Diamantex* relativement aux travaux de réfection de la tour et du réservoir d'eau.

D'autoriser le paiement de la somme de 65 865,24 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt 804.

Adoptée à l'unanimité.

10-223-19	Décompte progressif numéro 2 – travaux de reconstruction de la rue Pacifique (d'Elmo Deslauriers à Grier)
------------------	---

ATTENDU la résolution 02-038-19 concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) ;

ATTENDU la résolution 06-136-19 concernant l'octroi de contrat pour les travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) à la compagnie *L3B inc*;

ATTENDU la recommandation de M François Landry-Latour, ingénieur de la firme *Stantec Experts-Conseils*, datée du 27 septembre 2019, quant au paiement progressif no 2 de 341 216,54 \$, taxes incluses, à la compagnie *L3B inc*. pour les travaux de reconstruction de la rue Pacifique, d'Elmo - Deslauriers à Grier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M François Landry-Latour, ingénieur de la firme *Stantec Experts-Conseils*, datée du 27 septembre 2019, quant au paiement progressif numéro 2 de 341 216,54 \$, taxes incluses, à la compagnie *L3B inc*. pour les travaux de reconstruction de la rue Pacifique, d'Elmo - Deslauriers à Grier.

D'autoriser le paiement de la somme de 341 216,54 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt numéro 810.

Adoptée à l'unanimité.

10-224-19	Décompte progressif numéro 3 – travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)
------------------	---

ATTENDU la résolution 08-250-18 concernant le rejet de toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour des travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul) et d'approuver le lancement d'un nouvel appel d'offres;

ATTENDU la résolution 03-072-19 concernant l'octroi de contrat pour les travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul) à la compagnie *Ali Excavation inc*;

ATTENDU la recommandation de M. Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 24 septembre 2019, quant au paiement progressif numéro 2 au montant de 620 977,17\$, taxes incluses, à la compagnie *Ali Excavation inc*. relativement aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Ste- Élisabeth à St-Paul).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation de M. Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 24 septembre 2019, quant au paiement progressif numéro 3 au montant de 620 977,17\$, taxes incluses, à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul).

D'autoriser le paiement de la somme de 620 977,17 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt 810.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

10-225-19 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés du 10 septembre au 15 octobre 2019;	<u>1 100 146,66 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2019;	<u>370 534,08 \$</u>
Total :	<u>1 470 680,74 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 27 septembre 2019;	<u>306 547,67 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

**10-226-19 Demande de subvention au
Fonds du patrimoine culturel
québécois (FPCQ) pour la
maison Michel-Robillard**

- ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Ville de Montréal planifie l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme ;
- ATTENDU QU' afin d'assurer le succès de cette vaste planification, la ville de Montréal prévoit travailler en partenariat avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- ATTENDU QUE par une correspondance datée du 15 mai 2018 entre monsieur Luc Ferrandez, ex-membre du comité exécutif, responsable des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et Madame le maire de Sainte-Anne-de-Bellevue, Paola Hawa, confirme que la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue développeront une stratégie d'intervention commune ;
- ATTENDU QU' en lien avec la lettre de partenariat la Ville de Montréal a procédé à l'acquisition d'un terrain vague de 140 214 m² situé au nord de la ligne d'Hydro-Québec afin de l'annexer au parc nature de l'Anse-à-L'Orme ;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est portée garante de la rénovation et de l'aménagement de la maison Michel-Robillard afin d'en faire le pôle d'accueil du parc-nature, ou d'aménager un nouveau chalet ;
- ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans les limites du financement disponible pour la rénovation de bâtiments patrimoniaux, en contrepartie de l'engagement de la Ville de Montréal de protéger et d'agrandir le parc nature de l'Anse-à-L'Orme ;
- ATTENDU QU' advenant que les coûts élevés ne permettent pas à la municipalité de réaliser les travaux de restauration de l'immeuble, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est engagée à construire un nouveau chalet d'accueil pour le pôle du parc-nature de l'Anse-à-L'Orme ;
- ATTENDU QUE la Ville a cité la maison Michel-Robillard et en a récemment pris possession ;
- ATTENDU QUE la Ville procède à une étude quant à l'état de conservation et l'inventaire des éléments caractéristiques subsistants de la maison Michel-Robillard ;
- ATTENDU QUE le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) peut offrir des subventions afin de couvrir un certain montant des travaux de restauration ainsi que les honoraires des professionnels admissibles ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite dans une première étape, valider l'admissibilité des travaux de restauration de la maison Michel-Robillard auprès du FPCQ ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de subvention auprès du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard.

D'autoriser madame le Maire, Paola Hawa, et monsieur le directeur général, Martin Bonhomme, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal, ainsi que tout autre document connexe.

Un vote est demandé par Monsieur le conseiller Francis Juneau;

Pour	Contre
Dana Chevalier	Francis Juneau
Ryan Young	Yvan Labelle
Tom Broad	
Denis Gignac	

Adoptée sur division.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

10-227-19	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 23 novembre 2019 au Centre Harpell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec, afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 23 novembre 2019 au Centre Harpell.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

10-228-19	Embauche – poste d'inspecteur en bâtiment
------------------	--

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment est vacant depuis le 13 juillet 2019;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment doit être pourvu suivant le départ de monsieur Amar Bounif ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage afin de pourvoir le poste ;

ATTENDU QU' à la suite du processus d'embauche, l'administration municipale recommande de nommer monsieur Éric Janukavicius au poste d'inspecteur en bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De procéder à l'embauche permanente de monsieur Éric Janukavicius au poste d'inspecteur en bâtiment à compter du 15 octobre 2019.

De fixer le salaire de cet employé à l'échelon 1 du groupe 11 de la grille salariale 2019 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-610-00-142 du fonds général.

D'assujettir cet employé à une période de probation de six (6) mois de travail comme prévu dans la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Les conditions et avantages de cet employé sont ceux prévus à la convention collective des cols blancs en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10-229-19	Adoption du règlement numéro 769-6 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin de lever temporairement l'interdiction de stationnement sur rue en hiver
------------------	--

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et le *Code de la sécurité routière*, le Conseil adoptait à sa séance du 19 janvier 2015, le règlement portant le numéro 769 intitulé : « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements »;

ATTENDU QUE lors de la saison hivernale 2018-2019, l'administration municipale a effectué un projet pilote afin de lever de façon temporaire l'interdiction de stationner sur la rue pendant la nuit l'hiver;

ATTENDU QUE les résultats positifs obtenus autant par les travaux publics lors des opérations de déneigement que par les citoyens qui ont pu bénéficier du stationnement sur rue;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 769-6, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1^{er} septembre au 15 octobre 2019;
- Liste des commandes émises au 30 septembre 2019;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE**10-230-19 Levée de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-13351*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du
15 octobre 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____
octobre 2019.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière